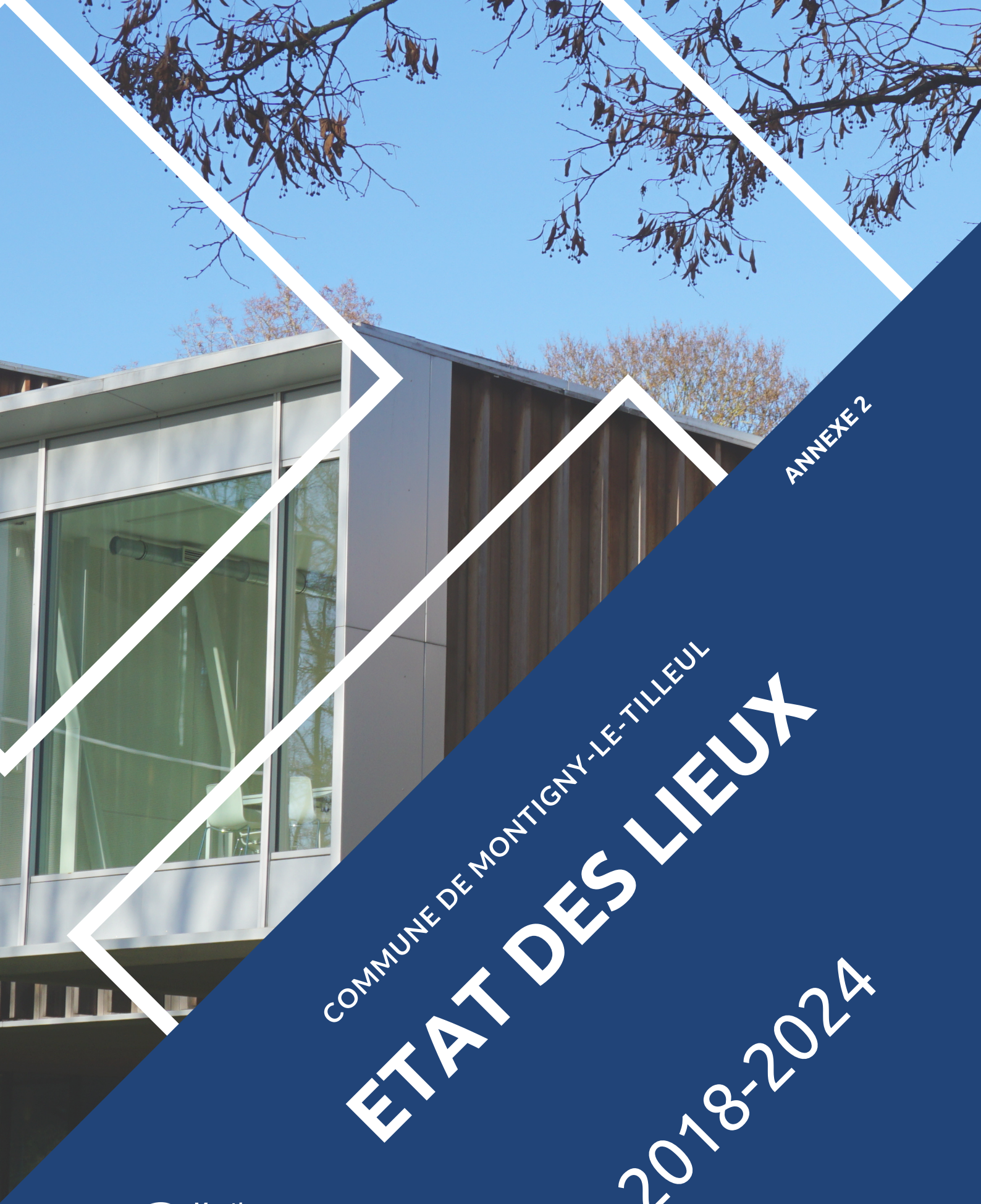

ANNEXE 2

COMMUNE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL

ETAT DES LIEUX

2018-2024

Montigny le Tilleul

Etat des lieux de Montigny-Le-Tilleul

Table des matières

1ère partie – statistiques transversales 3
Statistiques démographiques 4
Statistiques économiques 7
Statistiques de revenus 7
Statistiques d'emploi 8
Statistiques financières 10
Dépenses des communes 10
Dépenses du CPAS 11
Statistiques sociales 12
Statistiques de chômage 12
Statistiques relatives au revenu d'intégration 15
Autres statistiques sociales 17
Autres statistiques 18
Statistiques scolaires 18
Statistiques du bâti 19
Statistiques du parc automobile à Montigny-Le-Tilleul 20

Le 19 juillet 2018, le Parlement wallon a adopté plusieurs textes modifiant la loi organique des CPAS et le CDLD notamment pour installer dans le droit la gestion stratégique des entités locales. Ainsi, dès 2019, un programme stratégique transversal sera obligatoire tant à la commune qu'au CPAS.

Il s'agit d'une nouvelle forme de gestion publique comme en témoignait la Ministre Valérie DE BUE en commission parlementaire le 5 juillet 2018 « *Je pense qu'aujourd'hui on doit arrêter de gérer les communes comme on l'a fait depuis 40 ans. Une commune se gère comme une entreprise. Il faut un plan. Il faut mobiliser les équipes derrière ce plan. Le PST est une bonne manière de faire cette transition vers une gestion plus active, plus dynamique, et surtout plus prospective que ce que nous avions l'habitude d'avoir dans la gestion communale* »[1].

Construire une vision politique pour sa commune et plus singulièrement pour le CPAS construire une politique sociétale, ne s'improvise pas. Cela impose une connaissance objective de sa population, des forces et faiblesses de son territoire pour prioriser une stratégie intelligente de développement local. Ainsi, avant de définir son PST à proprement parler, la commune/le CPAS doit identifier les enjeux stratégiques par le biais d'une récolte de données[2].

Par ailleurs, au CPAS, au travers de l'article 47 de la loi organique, le responsable du service social doit relayer auprès du Conseil de l'action sociale l'état de pauvreté de la commune. Plus largement, dans le dispositif de contrôle interne, l'administration du CPAS produit des chiffres trimestriels et annuels sur l'activité du Centre en lien avec les besoins sociaux de l'entité.

Il est donc apparu opportun, pour les directions générales communale et du CPAS, de rédiger un état des lieux statistique de Montigny-Le-Tilleul lequel pouvant se lire, à la fois, comme rapport d'activité ou comme une photographie socioéconomique. Il doit surtout être lu comme un outil au service de la prospective territoriale.

Ce document est dès lors écrit au départ des statistiques communales produites par l'IWEPS, du profil socio-démographique établi par Belfius, des chiffres disponibles auprès des administrations fédérales et régionales et grâce à des collectes de données internes.

Bernard ANTOINE et Pierre-Yves MAYSTADT

[1] P.W.- C.R.A.C. N° 180 (2017-2018) - Jeudi 5 juillet 2018

[2] Région wallonne, Guide méthodologique du PST, 2018

1ère partie – statistiques transversales

Statistiques démographiques

Au 1er janvier 2017, Montigny-Le-Tilleul comptait 10.136 habitants répartis majoritairement à 53 % de femmes (5.351) et 47 % d'hommes (4785).

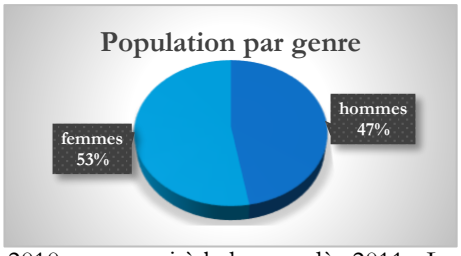

La population compte 6,77 % de personnes non belges réparties selon 5,54 % de la population ressortissant de l'union européenne contre 1,22 % hors de l'union européenne.

Le graphique indique qu'en base 100 (1991 base 100) la population que comptait Montigny-Le-Tilleul en 1991 et identique à celle de 2017. En comparaison avec l'arrondissement, la population qui avait décru de 1996 à 2010 est reparti à la hausse dès 2011. Les populations provinciales et régionales sont à la hausse.

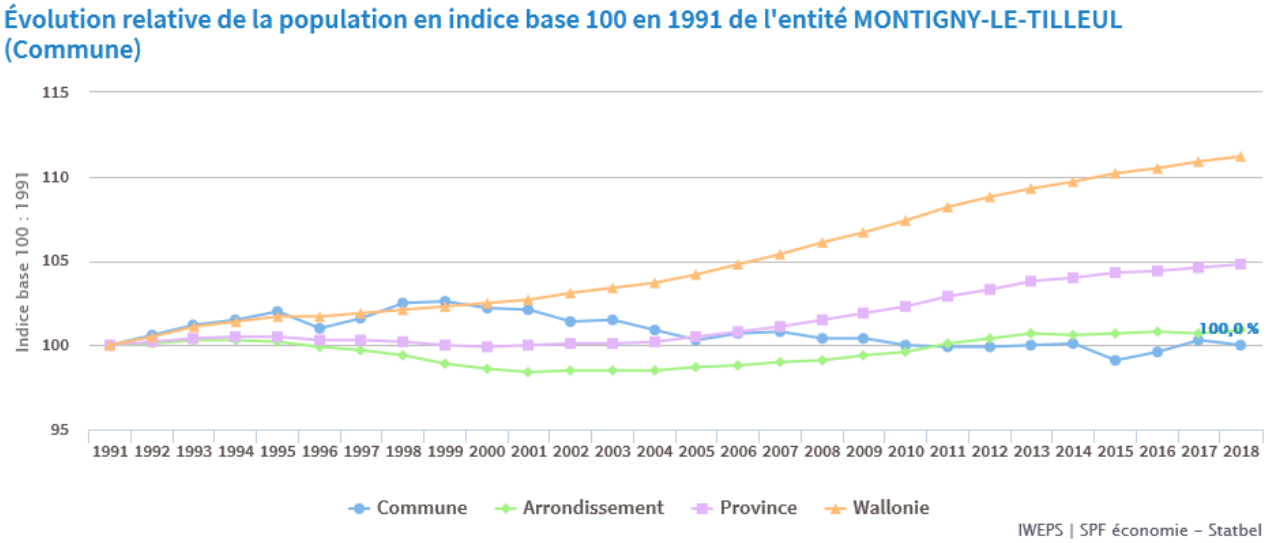

La moyenne d'âge des montagnards atteint 45,2 ans contre 41,1 ans pour la population régionale. Il serait une lapalissade de rappeler que la population de Montigny-Le-Tilleul est vieillissante.

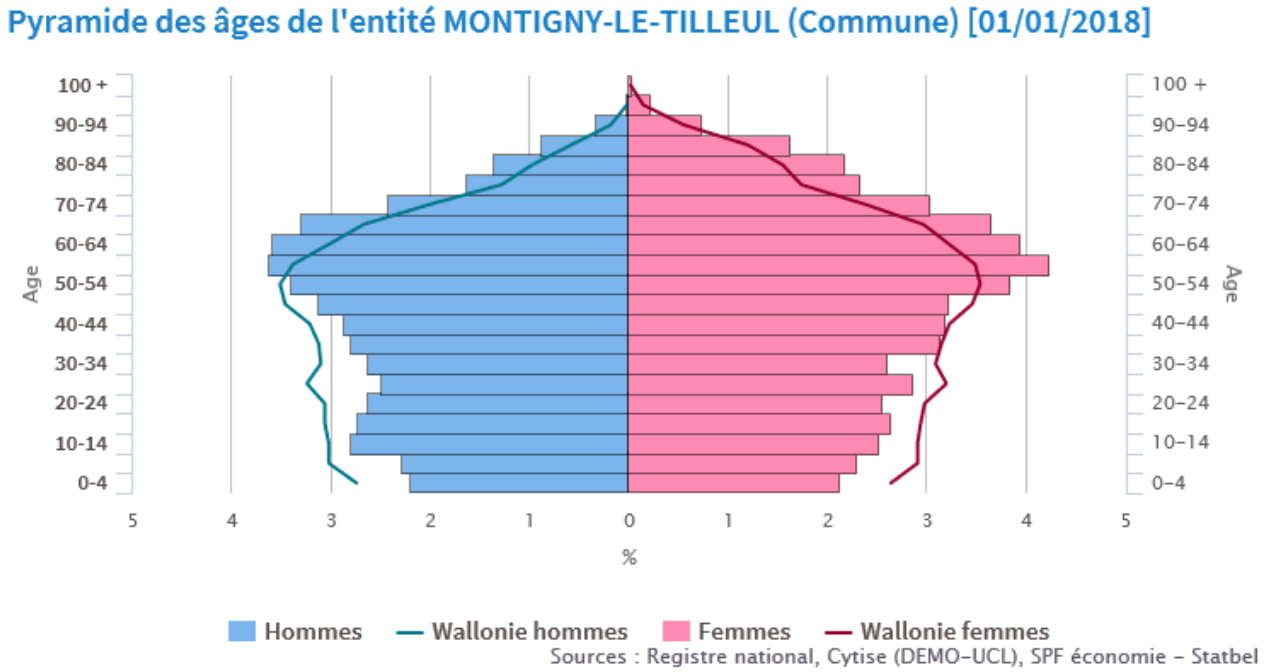

La pyramide des âges proposée par l'IWEPS illustre le phénomène typique d'une population vieillissante par comparaison avec la région wallonne. De 0 à 55 ans, le nombre d'habitants à Montigny-Le-Tilleul est inférieur à la moyenne wallonne alors que ce nombre est supérieur ensuite. Ce n'est pas une pyramide inversée, auquel cas nous aurions un triangle avec la pointe vers le bas, mais bien une pyramide en forme de toupie.

Les deux graphiques suivant illustrent à la fois, la diminution constante des moins de 20 ans sur le territoire communal et par ailleurs l'augmentation constante des plus de 65 ans.

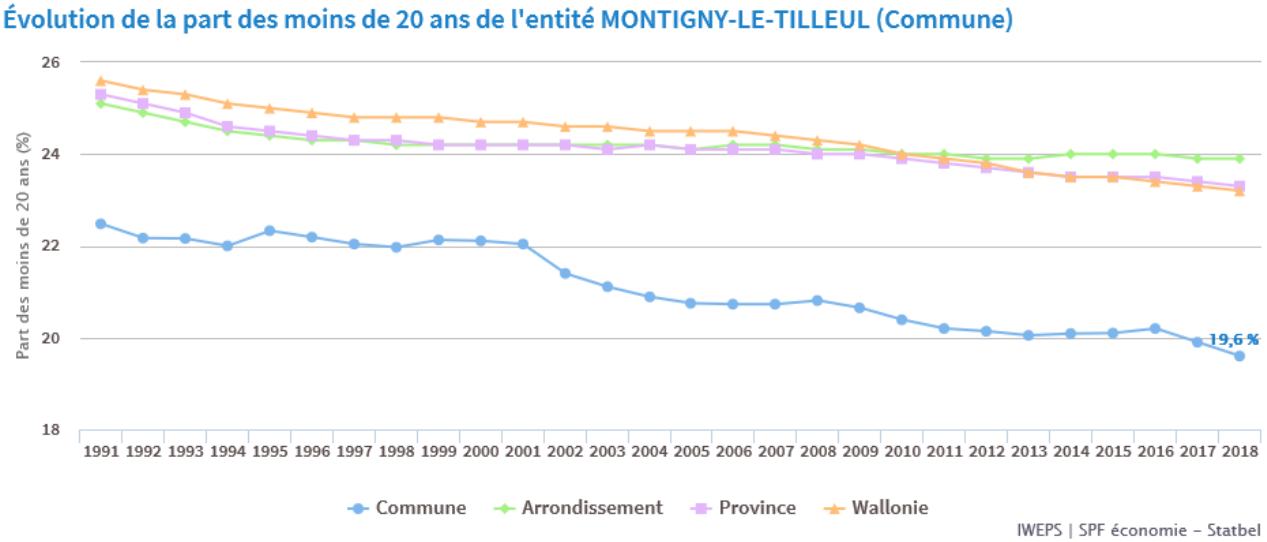

Moins d'une personne sur cinq à Montigny-Le-Tilleul a moins de 20 ans contre un sur quatre dans l'arrondissement alors que presqu'un montagnard sur 4 a plus de 65 ans.

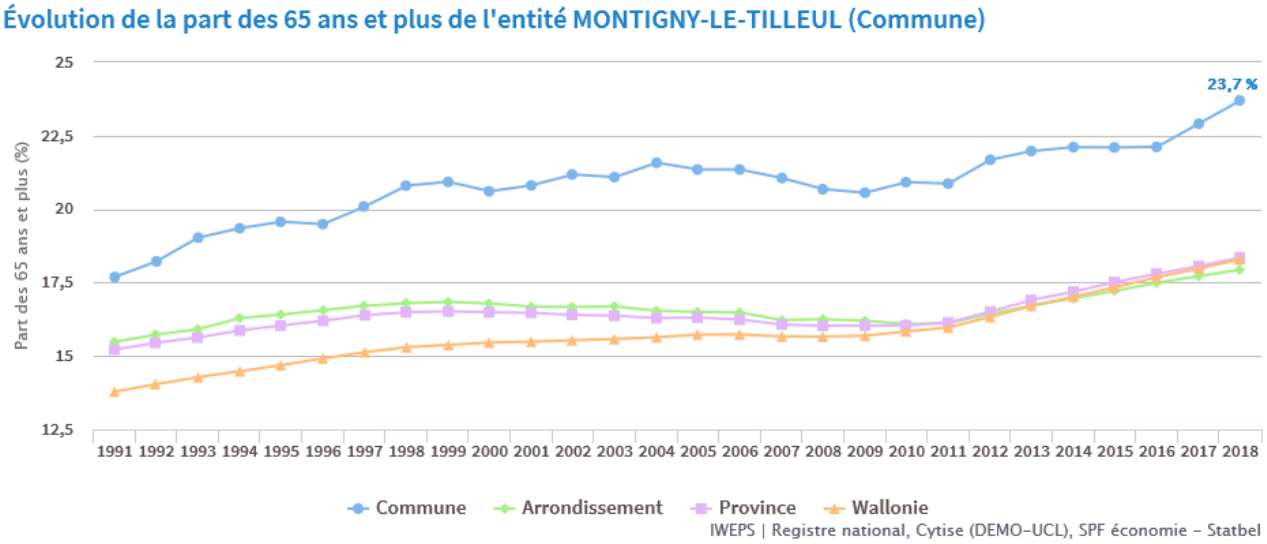

De même, le nombre de personnes de plus de 80 ans totalise 7,3 % de la population contre 5,2 % de moyenne en Wallonie.

Sur la période d'une législature, 2012-2018, l'accroissement moyen des plus de 65 ans s'élève à 1,49 %, soit 151 personnes alors que la taux d'accroissement moyen des plus de 80 ans est resté relativement stable (-0,18 %).

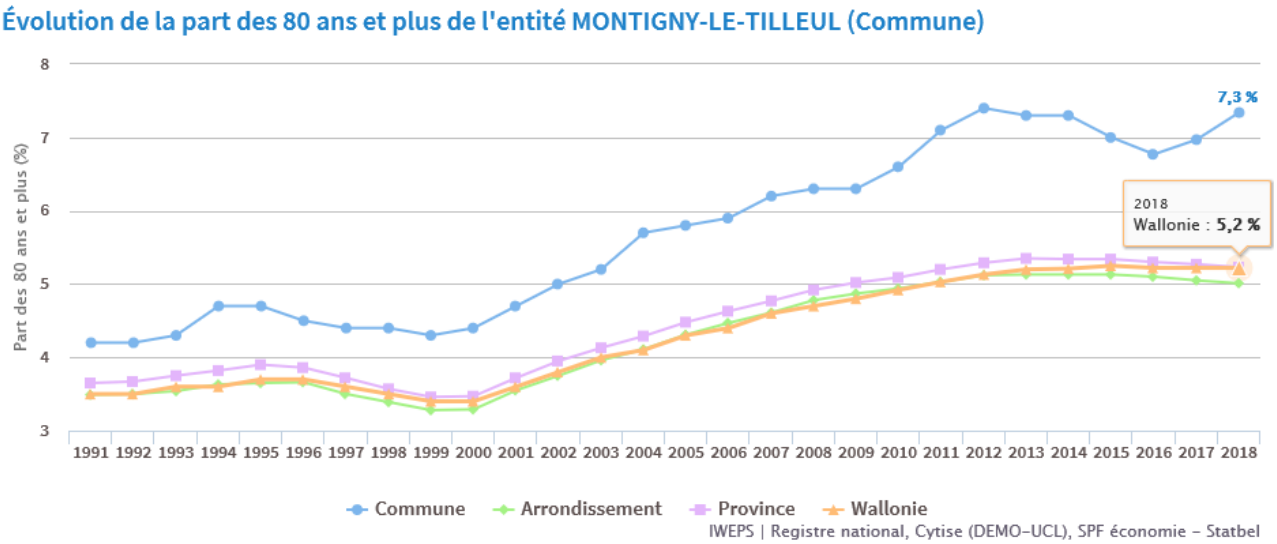

Une analyse plus détaillée est possible grâce aux chiffres collectés par le service « population état civil » de Montigny-Le-Tilleul.

	total 2009	total 2010	total 2011	total 2012	total 2013	total 2014	total 2015	total 2016	total 2017	Tx ac.moy
90-104	71	87	87	114	111	120	101	109	117	7,309%
80-89	592	622	632	637	628	620	602	574	591	0,023%
70-79	961	940	928	901	872	867	842	845	909	-0,640%
60-69	1210	1238	1218	1263	1321	1373	1422	1463	1455	2,353%
50-59	1515	1519	1534	1546	1559	1563	1526	1531	1527	0,104%
40-49	1428	1418	1404	1370	1353	1349	1342	1297	1284	-1,315%
30-39	1202	1158	1178	1178	1173	1149	1134	1175	1160	-0,421%
20-29	1096	1105	1095	1076	1084	1063	1050	1060	1096	0,014%
10 19	1106	1074	1090	1069	1074	1080	1099	1085	1077	-0,319%
0-9	955	963	953	967	959	955	921	953	942	-0,152%
TOTAL	10136	10124	10119	10121	10134	10139	10039	10092	10158	0,028%

Sur base de la distribution décennale de la population, il a été possible de calculer un taux d'accroissement moyen[3] par tranche d'âges. La population a cru de 0,028 % de 2009 à 2017. Durant cette même période, la tranche d'âges qui a le plus augmenté est 90 et +. Toutefois, le nombre est faible provoquant une variation plus flagrante que d'autres tranches d'âges. Vient ensuite la tranche d'âge 60-69 ans avec une augmentation de 2.3 %. Cette même tranche d'âges atteindra 70 ans et + lors de la prochaine mandature avec un risque social plus important pour la tranche d'âges 70-79 ans. De manière plus positive, la tranche d'âges 60-69 ans à laquelle s'ajoute la tranche d'âges 50-59 ans en légère croissance moyenne sont également celles qui sont les plus consommatrices d'activités de loisirs et culturelles. L'on peut émettre l'hypothèse donc que pour la prochaine mandature, l'axe « maintien à domicile » et l'axe « culture-loisirs » seront importants dans le développement stratégique local.

A l'inverse, toutes choses égales par ailleurs, la tranche d'âges 0 à19 ans est en décroissance. Ainsi, les moins de 20 ans représentent 19,88 % lorsque les plus de 60 ans comptabilisent 30,24 % de la population en 2017.

[3] Le taux d'accroissement moyen est obtenu en calculant la moyenne des accroissements annuels sur la période considérée.

Statistiques économiques

Statistiques de revenus

Les habitants de Montigny-Le-Tilleul disposent en moyenne d'un revenu médian supérieur à celui de la région wallonne. Le graphique proposé par l'IWEPS construit sur les déclarations fiscales jusqu'à 2015, permet d'observer cette différence constante mais cependant accentuée en 2004.

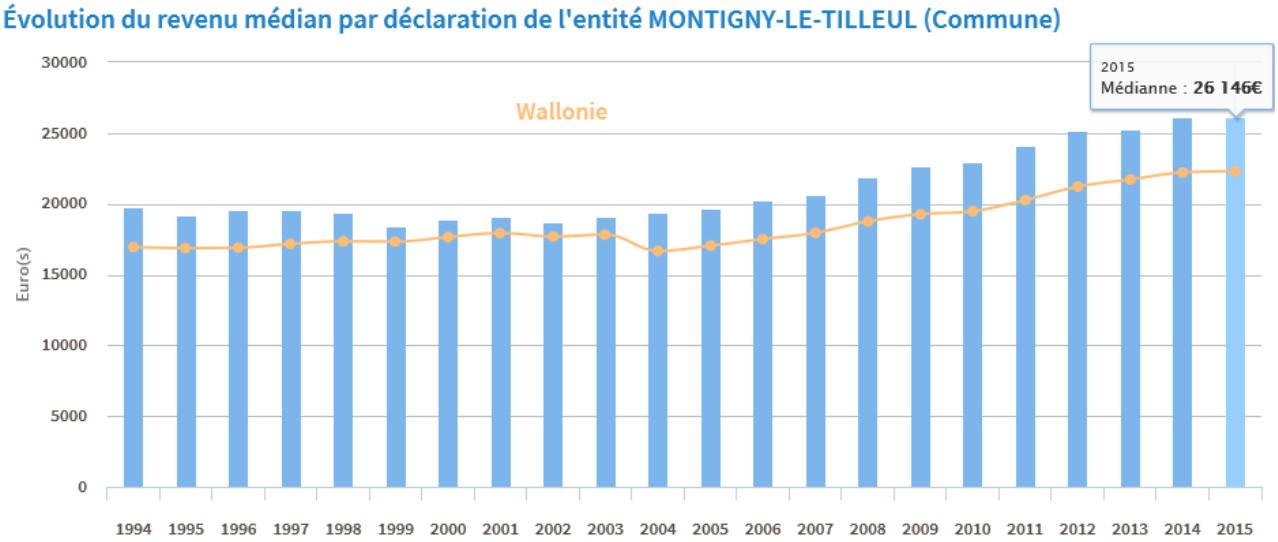

Le taux d'accroissement moyen du revenu médian depuis 2012 est toutefois plus faible à Montigny-Le-Tilleul (1,3 %) qu'en région wallonne (1,7 %). Les chiffres disponibles ne permettent pas d'analyser les raisons de cette différence mais nous pouvons formuler l'hypothèse que le vieillissement de la population conduit à un nombre plus important de personnes disposant d'une pension, a fortiori, moins élevée qu'un revenu du travail.

Le pourcentage de personnes bénéficiaires de l'intervention majorée peut s'avérer être un indicateur intéressant pour évaluer le niveau de revenu d'une commune.

Pour rappel, certains assurés ont droit à une intervention majorée de la mutualité pour les prestations de soins de santé.

Le droit à l'Intervention Majorée peut être accordé dans 2 situations différentes :

- le droit automatique : sur base d'un avantage ou situation sans aucune demande des personnes concernées et sans examen de revenus (personnes ressortissants du CPAS, chômeurs, invalides, …).
- après examen de revenus : bénéficier d'un revenu imposable inférieur à un plafond. Au 1/9/2017 le plafond est de 18.730,66 € majoré de 3.467,55 € par personne à charge.

Etant donné le plafond de revenu ainsi établi, le volume de bénéficiaires BIM indique un certain niveau de précarité de la population.

	2012	2013	2014	2015	2016	2012=100
Montigny-le-Tilleul	12,13	12,53	11,9	11,98	12,78	105,36
Thuin	16,2	16,51	16,73	16,81	17,16	105,93
Gerpinnes	10,29	10,77	10,55	11,27	12,26	119,14
Ham-sur-Heure-Nalinnes	9,81	10,41	10,5	10,1	9,68	98,67
Hainaut	22,37	22,7	22,91	23,11	23,74	106,12
Wallonie	19,71	20,01	20,3	20,62	21,22	107,66

Le tableau ci-dessus indique le pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée depuis 2012. Il compare les communes GERMINALT avec le Hainaut et la Wallonie.

12,78 % de la population de Montigny-Le-Tilleul bénéficie d'une intervention majorée, soit 1.295 personnes. Ce pourcentage est proche de celui enregistré à Gerpinnes mais bien plus faible que celui du Hainaut ou de la Région.

La répartition de la population sur base des revenus, comparée aux autres communes de la zone Germinalt et de la province de Hainaut montre une certaine similitude ente Montigny-Le-Tilleul et Gerpinnes. La tranche de ressources de plus de 50.000 € est largement supérieure à Montigny-Le-Tilleul comparativement au Hainaut.

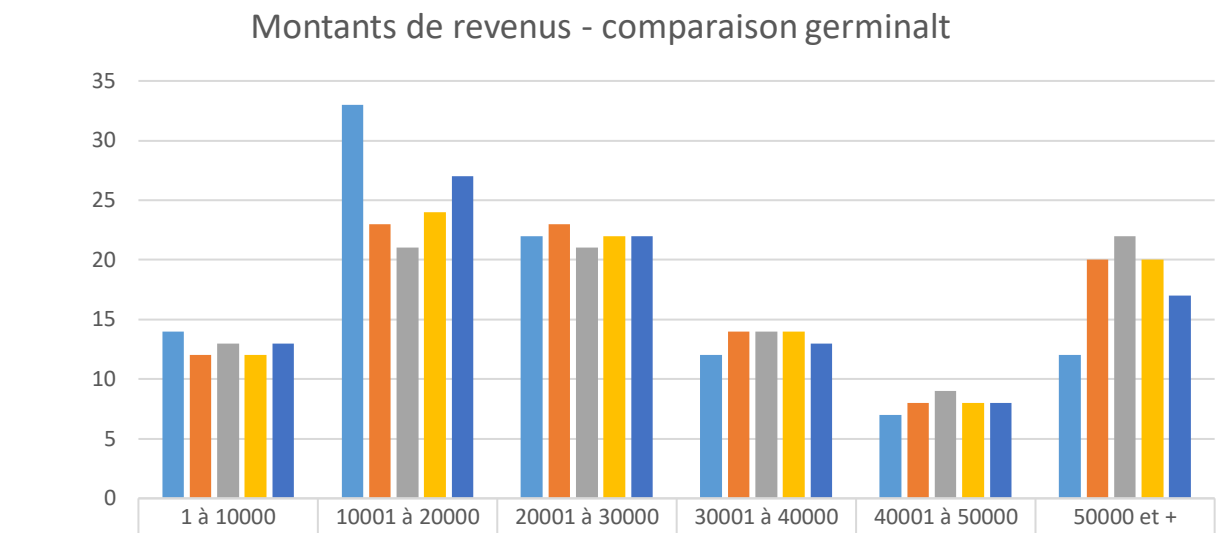

	1 à 10000	10001 à 20000	20001 à 30000	30001 à 40000	40001 à 50000	50000 et +
Hainaut	14	33	22	12	7	12
M L T	12	23	23	14	8	20
Ham s/ H	13	21	21	14	9	22
Gerpinnes	12	24	22	14	8	20
Thuin	13	27	22	13	8	17

Source : B.A. sur base IWEPS

Statistiques d'emploi

Le taux d'emploi (15-64 ans) à Montigny-Le-Tilleul est de 61,9 % en 2017 contre 57,7 % en Wallonie. Cela signifie que les personnes en âges d'activité sont proportionnellement plus à l'emploi à Montigny-Le-Tilleul que dans le reste de la Wallonie. L'interprétation de cet indicateur doit toutefois est nuancée. En effet, le taux de jeunes de moins de 20 ans est plus faible à Montigny-Le-Tilleul. Ce qui signifie qu'il y a plus de jeunes de 15 à 20 ans en Wallonie qui, par définition sont scolarisés et qui sont comptabilisés dans le taux d'emploi.

Comparativement aux communes voisines, on peut observer que Montigny-Le-Tilleul a vu son taux d'emploi diminuer de 2011 à 2015 et enregistre de nouveau une augmentation en 2016. Les communes ont un taux en légère croissance. Gerpinnes et Han-sur Heure ont un taux d'emploi plus élevé que Montigny-Le-Tilleul.

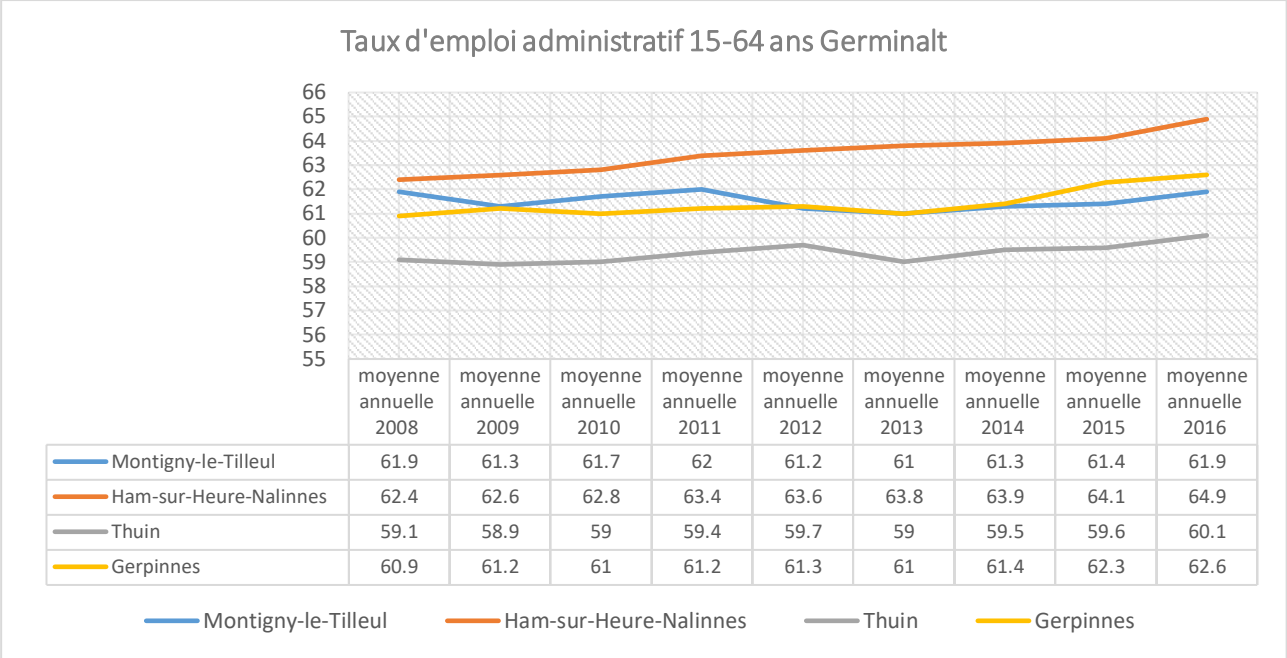

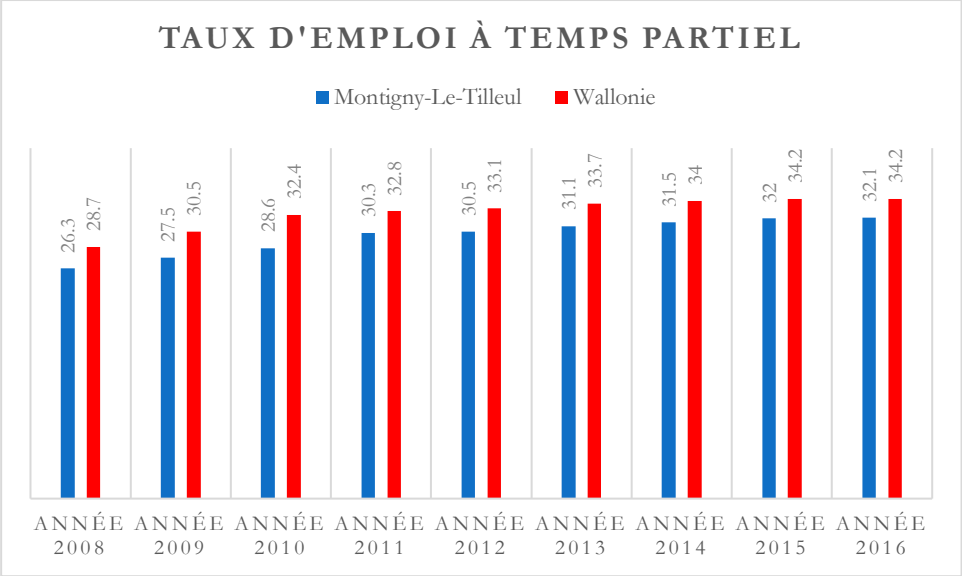

Par ailleurs, le taux d'emploi à temps partiel est inférieur à Montigny-Le-Tilleul comparativement au reste de la Wallonie. Cet indicateur devient important dans l'étude démographique car le temps partiel permet bien entendu d'augmenter le taux d'emploi, de proposer une flexibilité aux personnes qui désirent aménager l'équilibre vie privée/professionnelle mais il est également source de précarité.

Près d'un travailleur montagnard sur 3 travaille à temps partiel. Cet accroissement depuis 2008 observé également en Wallonie peut s'accompagner d'une double augmentation : celle des loisirs ou de la culture et celle de la demande d'aide sociale ou, à tout le moins, peut générer une précarisation de la population du fait de ressources à temps partiel de facto inférieurs à celle d'un temps plein. Corrélativement, sur le plan local, l'accroissement du temps partiel peut avoir pour effet une diminution de l'assiette fiscale et accessoirement, d'un risque accru d'augmentation des dépenses sociales complémentairement à la faiblesse des ressources.

L'IWEPS propose également une étude de la répartition des postes de travail en fonction des activités.

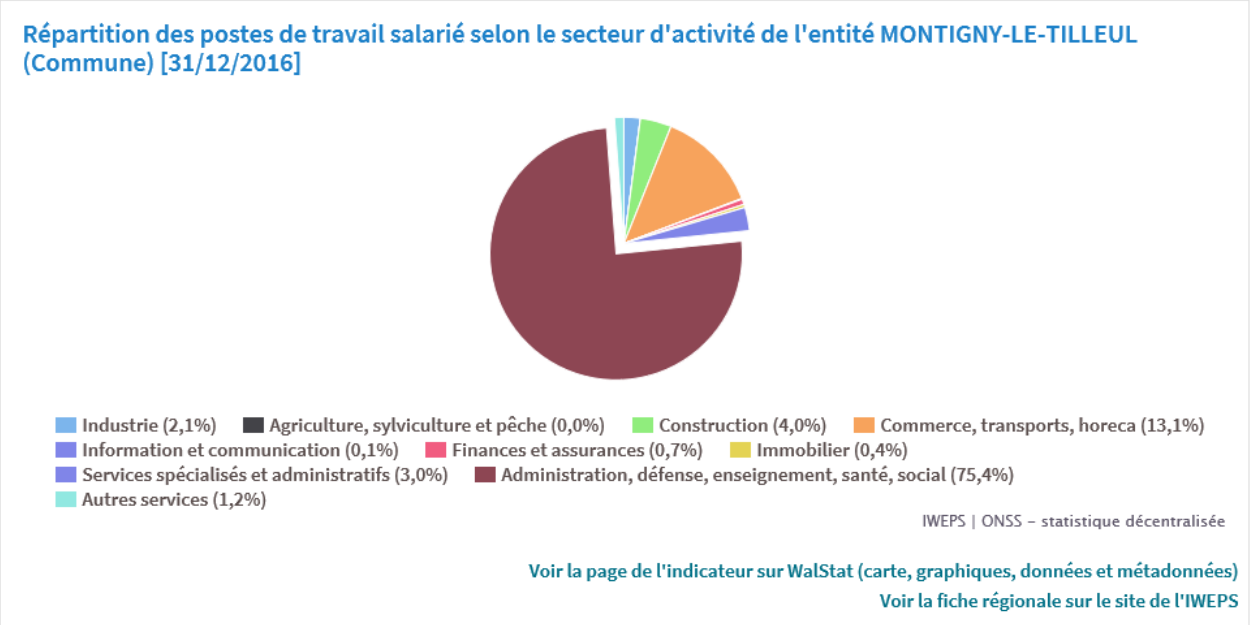

Ainsi, l'administration, enseignement, santé et sociale représentent ¾ des activités des montagnards contre 2,1 % dans l'industrie.

Statistiques financières

L'argent est le nerf de la guerre ! Il semble important de focaliser l'attention sur l'évolution des finances locales.

Jean-Marc

Dépenses des communes

Ce tableau reprend la comparaison des dépenses communales par habitant pour la zone Germinalt entre 2013 et 2016 (base : comptes annuels).

Sources IWEPS – DGO5	année 2013	année 2014	année 2015	année 2016
Montigny-le-Tilleul	1 378,3	1 925,4	1 474,7	1 388,2
Ham-sur-Heure-Nalinnes	1 190,9	1 312,3	1 205,4	1 317,1
Thuin	1 401,6	1 499,6	1 410,2	1 577,5
Gerpinnes	1 166,9	1 246,9	1 472,2	1 445,6

Dépenses du CPAS

Ce tableau reprend la comparaison des dépenses du CPAS par habitant pour la zone Germinalt entre 2013 et 2016 (base : comptes annuels).

Sources IWEPS – DGO5	**année 2013**	**année 2014**	**année 2015**	**année 2016**
Montigny-le-Tilleul	455,1	386	420,6	474
Ham-sur-Heure-Nalinnes	339,9	252,3	253,3	276
Thuin	615,5	669,9	689,6	690
Gerpinnes	216,7	250,6	278,9	315

Statistiques sociales

Statistiques de chômage

Le nombre total de chômeurs indemnisés sur le territoire communal diminue de manière constante depuis 2012.

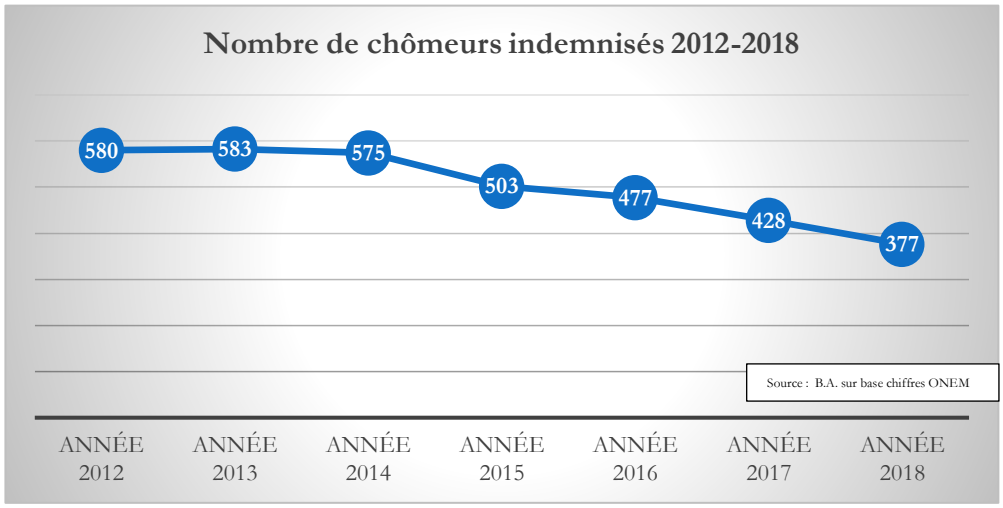

On peut bien évidemment penser qu'il s'agit de création de nouveaux emplois. Plusieurs autres hypothèses peuvent être avancées telles que l'exode d'habitants chômeurs vers d'autres localités aux loyers plus faibles, le vieillissement de la population diminuant le nombre de personnes âgées chômeuses etc. Mais également, la concrétisation des politiques d'exclusion du chômage et notamment les mesures relatives aux jeunes demandeurs d'emploi. Chacune de ces hypothèses méritera une réflexion particulière.

La commune compte en 2018, 377 personnes chômeuses. Cette diminution est constante.

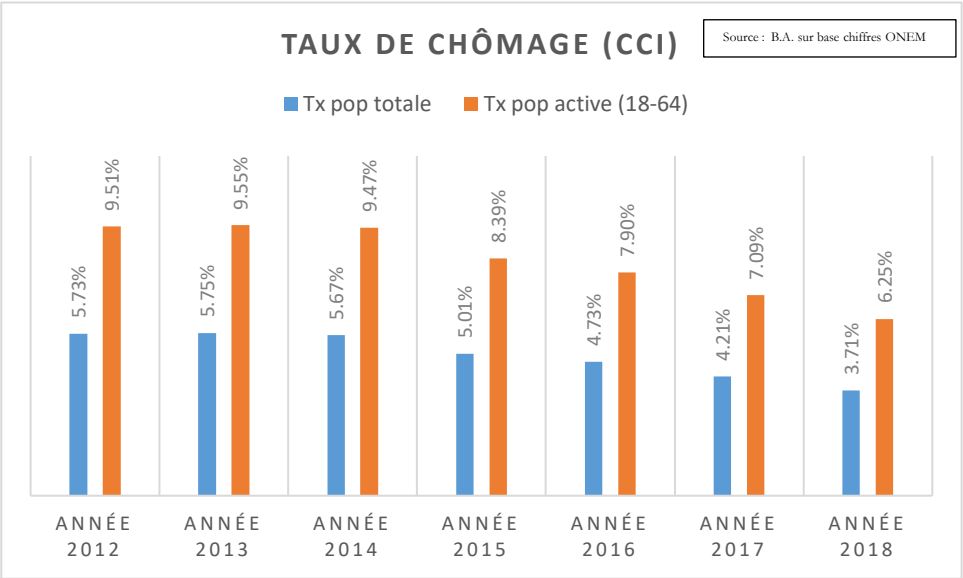

Il est intéressant de calculer deux indicateurs :

- le taux de chômage (chômeurs complets indemnisés) en rapport à la population totale ;
- le taux de chômage (chômeurs complets indemnisés) en rapport à la population en âge de travailler (18-64 ans).

Dans ces deux taux, ne sont donc pas considérés les chômeurs avec complément d'entreprise ou autres types de demandeurs d'emploi.

Ainsi, le taux de chômage de la population totale est passé de 9,51 % à 6,25 % en l'espace de 7 années. Au regard de la population en âge de travailler, le taux est passé de 5,73 % à 3,71 %.

Le taux administratif de chômage (15-64 ans) calculé par l'IWEPS en 2016 est de 11,4 % . *« L'indicateur clé rapporte le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler »*.

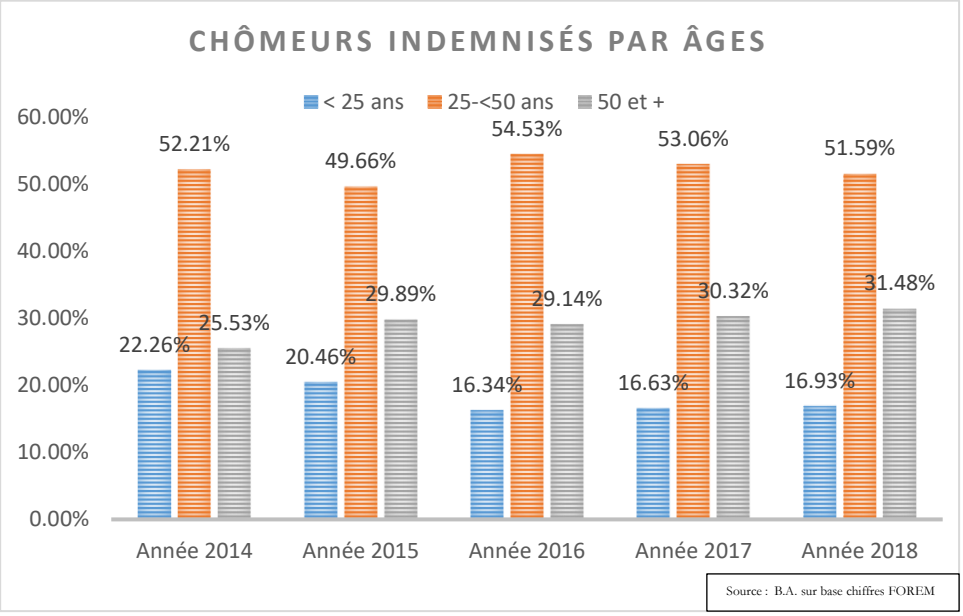

Par ailleurs, la répartition des chômeurs indemnisés par catégories d'âges indique que le nombre d'ayant-droits âgés de moins de 25 ans est en diminution depuis 2016. C'est l'effet concret de l'exclusion des allocations d'insertion survenue en 2015 cumulée à une démographie vieillissante. Par ailleurs, le nombre de chômeurs âgés de plus de 50 ans est en augmentation atteignant presque le tiers du volume total de chômeurs.

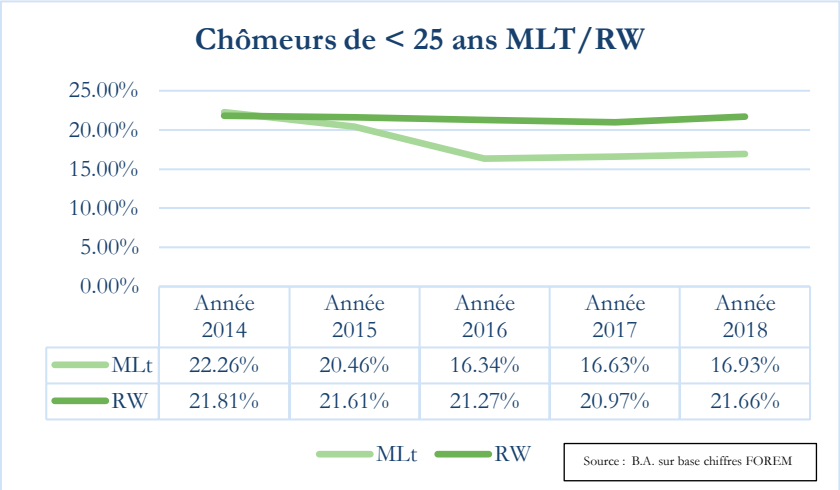

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
MLt	22.26%	20.46%	16.34%	16.63%	16.93%
RW	21.81%	21.61%	21.27%	20.97%	21.66%

En comparaison avec la Région wallonne, le pourcentage de chômeurs de moins de 25 ans a relativement diminué depuis 2015 alors qu'il s'est stabilisé pour la Région. Cela confirme que Montigny-Le-Tilleul a été impactée par les mesures d'exclusion des jeunes chômeurs.

Si la fréquence des chômeurs de moins de 25 ans est la plus faible de la distribution statistique, il convient de rapporter ces chiffres à la distribution statistique de la population montagnarde.

L'histogramme ci-dessous nous éclaire. Près de 9 % des jeunes de moins de 25 ans sont chômeurs indemnisés contre 7,23 % pour la tranche d'âge principale (25-49 ans) et 5,45 % pour les personnes de plus de 50 ans.

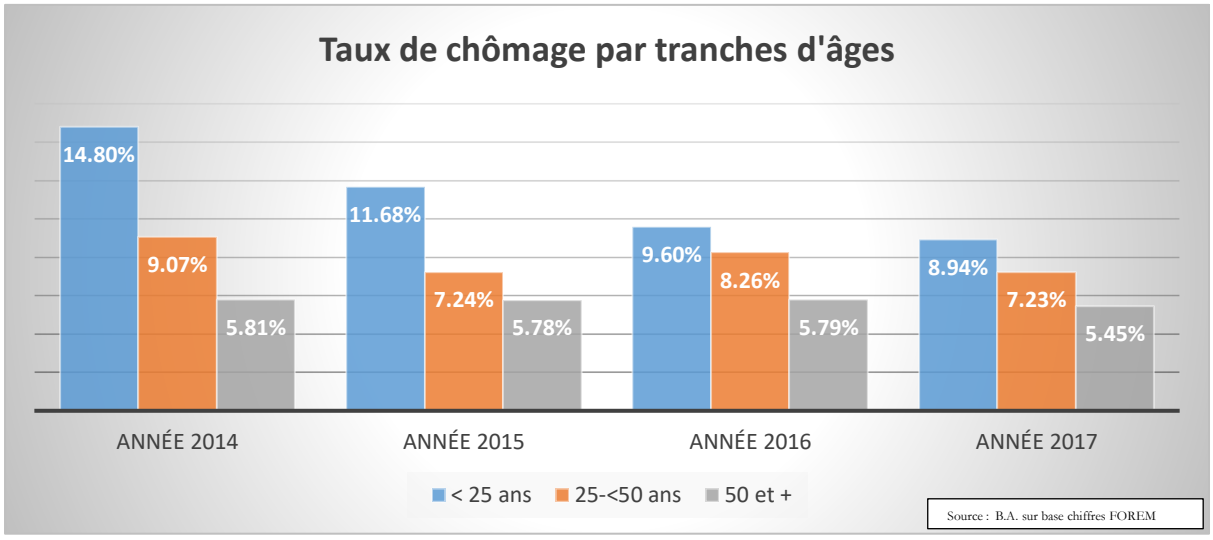

Bien que le chômage des jeunes ait considérablement diminué depuis 2015, il reste néanmoins préoccupant sur le territoire en comparaison des autres tranches d'âges.

Le tableau ci-dessous construit au départ des chiffres en ligne du Forme montre le niveau d'études des demandeurs d'emploi ressortissant de Montigny-Le-Tilleul. Il y a peu de variations sur 5 ans.

	Primaire + sec 1er d°	Secondaire 2ème degré	Secondaire 3ème degré	Supérieur	Apprentissage	Autres
année 2014	15,16%	24,76%	34,36%	21,31%	4,22%	0,19%
année 2015	16,55%	21,84%	33,10%	23,45%	5,06%	0,00%
année 2016	16,56%	21,63%	33,55%	23,84%	4,42%	0,00%
année 2017	14,43%	22,49%	34,72%	23,96%	4,40%	0,00%
année 2018	16,14%	21,96%	35,71%	22,22%	3,70%	0,26%

Ainsi, 16 % des demandeurs d'emploi disposent d'un diplôme de l'enseignement secondaire du 1er degré au plus (ce sont les deux premières années d'enseignement secondaire). Pour rappel, suite à la réforme introduite en 2015, les personnes chômeuses doivent désormais disposer d'un niveau secondaire supérieur ou assimilé pour obtenir le chômage sur base des études. Notons toutefois que 22 % des chômeurs montagnards détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. En comparaison avec le reste de la Région, les niveaux d'études des chômeurs montagnards sont sensiblement plus élevés ce qui est un élément favorable dans la recherche d'un emploi.

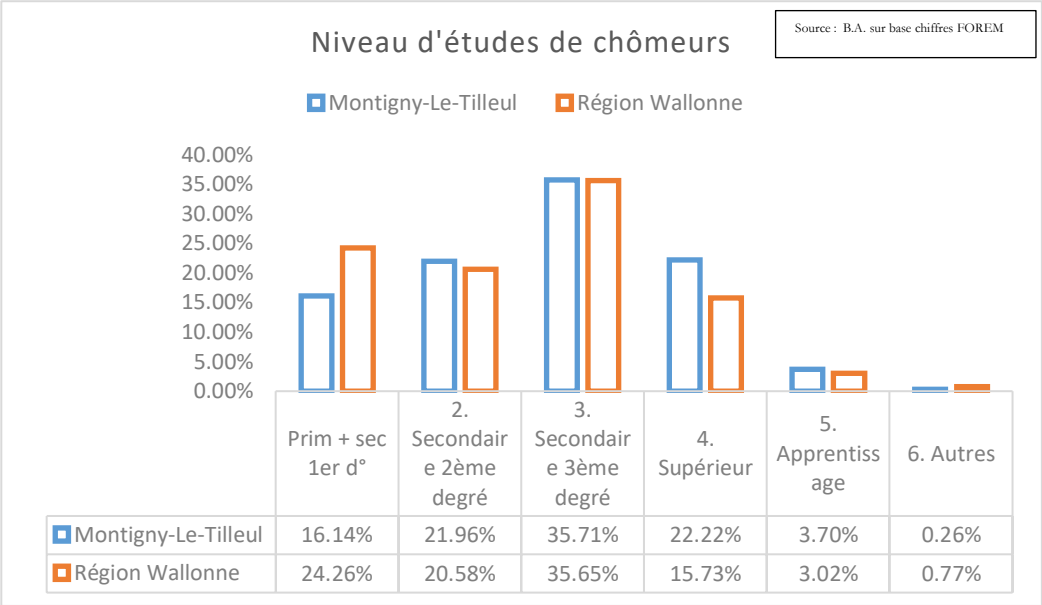

Statistiques relatives au revenu d'intégration

En tant que CPAS, les statistiques relatives au revenu d'intégration sont primordiales dans la définition d'une stratégie de développement social.

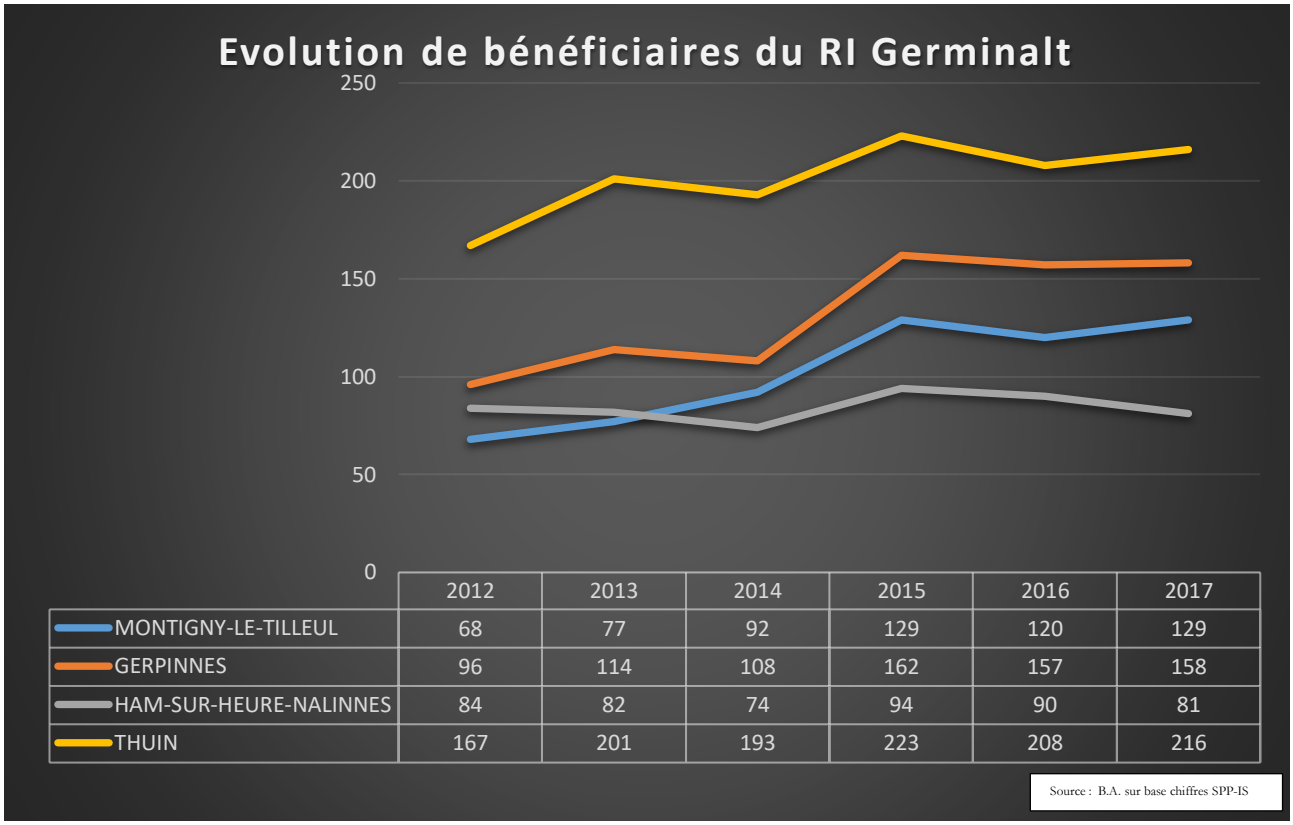

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
MONTIGNY-LE-TILLEUL	68	77	92	129	120	129
GERPINNES	96	114	108	162	157	158
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	84	82	74	94	90	81
THUIN	167	201	193	223	208	216

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du nombre de personnes ayant obtenu un revenu d'intégration au cours de l'année de référence. Ainsi, en 2017, 129 montagnards ont perçu le revenu d'intégration pour une moyenne de 79 par mois.

Toutes les communes observées ont été impactées par l'accroissement du nombre d'ayants-droit sur les 6 années étudiées. Ham-Sur-Heure enregistre néanmoins un résultats plus favorable que Montigny-Le-Tilleul dont l'augmentation persiste depuis 2015.

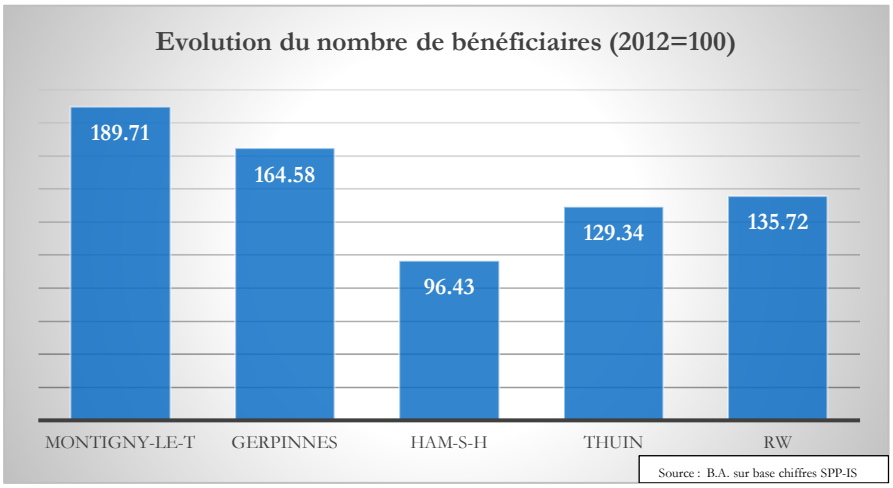

L'histogramme ci-contre met en avant l'augmentation particulièrement importante à Montigny-Le-Tilleul puisque celle-ci enregistre une augmentation de près de 90 % en 6 ans contre 36 % en Région Wallonne. A l'inverse, Ham-sur-Heure a diminué de 3,5 % le nombre de bénéficiaires au regard de 2012.

La répartition des bénéficiaires (moyenne mensuelle[4]) en fonction de la tranche d'âge enseigne que les moins de 25 ans ont largement pris de l'importance au regard des autres tranches d'âges.

[4] Il s'agit de la moyenne du nombre bénéficiaires indemnisés par mois. Nous avons ôté les personnes qui perçoivent le revenu d'intégration au-delà de 65 ans.

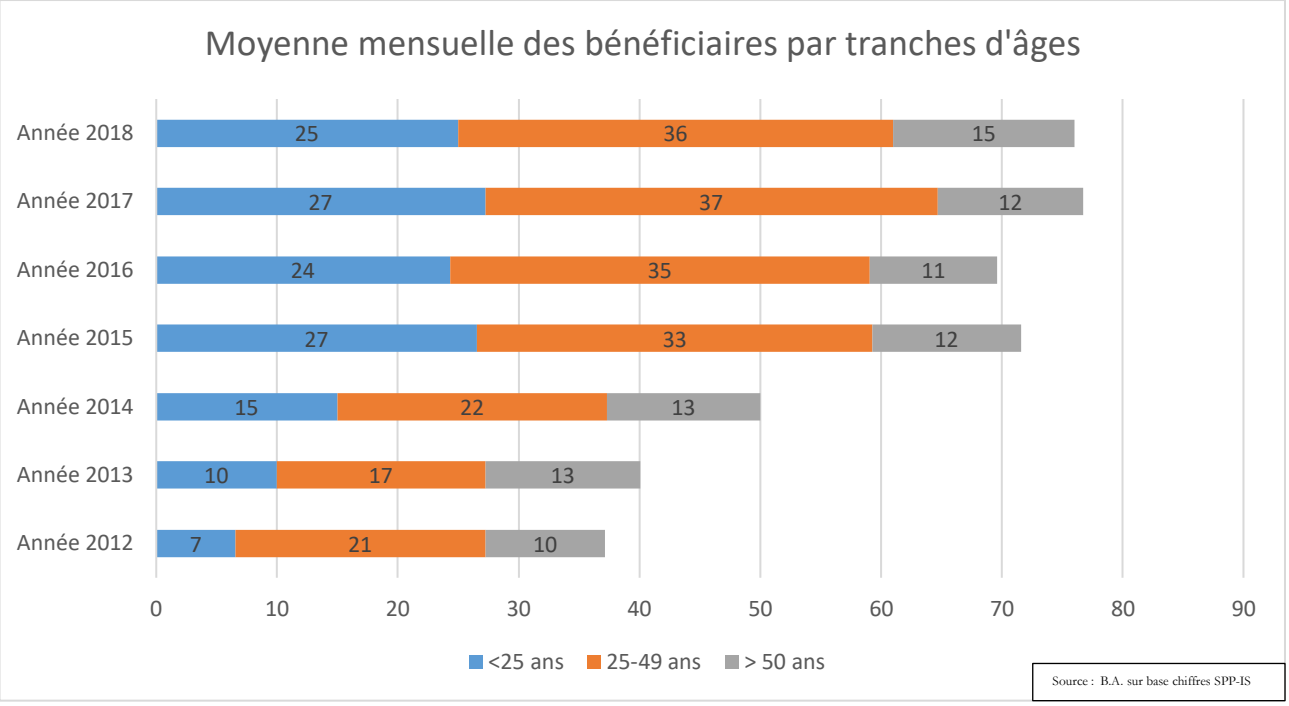

De manière proportionnelle, le poids des jeunes de moins de 25 ans a doublé entre 2012 et 2018. Ils représentent aujourd'hui un bénéficiaire sur 3.

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
<25 ans	17,79%	25,00%	30,00%	36,90%	34,76%	35,39%	32,89%
25-49 ans	55,86%	43,13%	44,67%	45,44%	49,64%	48,59%	47,37%
> 50 ans	26,80%	32,08%	25,33%	17,06%	15,00%	15,69%	19,74%

	année 2014	année 2015	année 2016	année 2017
<25 ans	1,91%	3,49%	3,16%	3,58%
25-<50 ans	0,74%	1,10%	1,16%	1,25%
50 ans et +	0,55%	0,55%	0,46%	0,53%

Rapporté aux classes d'âges de la population de Montigny-Le-Tilleul, on observe 3,58 % des jeunes de moins de 25 ans émargent au CPAS contre 1,25 % pour les autres tranches d'âges. Cela met en avant la priorité d'actions sociales en faveur des jeunes de moins de 25 ans. Les plus de 50 ans ne représentent qu'un demi pourcent.

Le graphique ci-dessous compare l'évolution du nombre de chômeurs indemnisés et celui des bénéficiaires du revenu d'intégration entre 2012 et 2017.

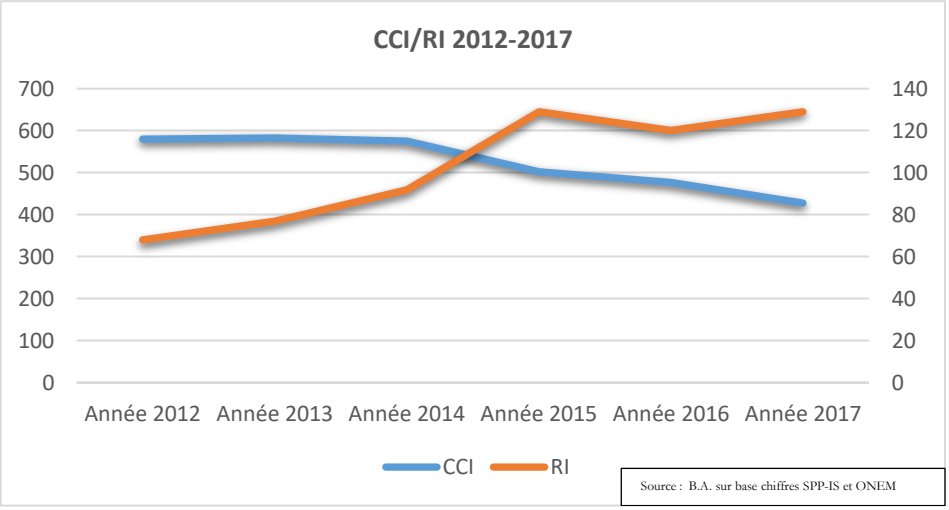

Il s'agit de deux tendances inverses puisque plus le chômage diminue, plus le volume d'ayants droit à l'intégration sociale augmente.

Toutefois, l'un ne compense pas l'autre, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une augmentation du revenu d'intégration

compensant identiquement la diminution du nombre de chômeurs complets indemnisés. Il y a 152 chômeurs de moins à Montigny-Le-Tilleul entre 2012 et 2017 pour 61 bénéficiaires du revenu d'intégration supplémentaires soit une compensation de 40 %.

	CCI	RI	Solde CCI	Solde RI	Compensation
Année 2012	580	68	0	0	0
Année 2013	583	77	2,59	9	12
Année 2014	575	92	-7,75	15	7
Année 2015	503	129	-72,17	37	-35
Année 2016	477	120	-25,67	-9	-35
Année 2017	428	129	-49,41	9	-40

Ainsi, depuis 2015, la diminution des chômeurs n'est que partiellement compensée par une augmentation des bénéficiaires du revenu d'intégration.

Deux hypothèses peuvent être formulées. La première, positive, tendrait à penser que la différence est traduite en emplois. La seconde, négative, amène à penser qu'un certain nombre de chômeurs ne le sont plus mais ne recourent pas au droit à l'intégration sociale. Ils pourraient dès lors être sans droit ou sans ressources. C'est ce qu'on appelle les « vulnérables invisibles » qui doivent attirer l'attention des autorités locales.

Autres statistiques sociales

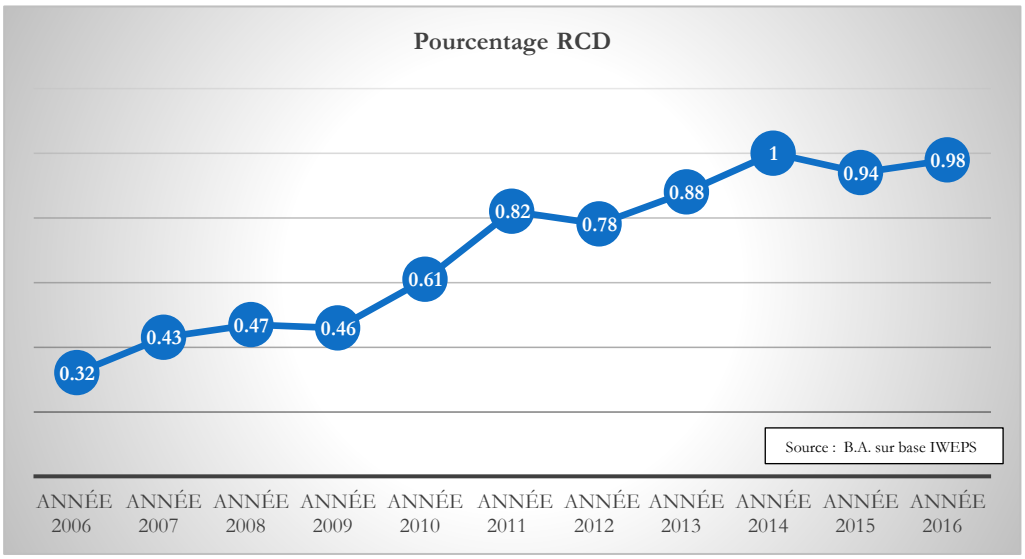

Un des indicateurs permettant d'évaluer la précarisation d'un territoire est la part de personnes majeures sous règlement collectif de dettes.

Sur une décennie, le pourcentage de règlements collectifs de dettes sur le territoire a triplé pour atteindre un pourcent de la population.

Deux autres indicateurs permettant d'observer une éventuelle précarisation concernent les mineurs. Ils peuvent donner une indication quant à la précarisation infantile. Il s'agit de :

- **La part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail :** L'indicateur clé rapporte le nombre d'enfants de moins de 18 ans dont aucun des parents n'a un revenu du travail au total des enfants des moins de 18 ans, au 31 décembre. Dès qu'un parent est 'occupé' selon la nomenclature socio-économique, l'enfant est considéré comme vivant dans un ménage avec revenus du travail.
- **La part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail ni de chômage :** L'indicateur clé rapporte le nombre d'enfants de moins de 18 ans dont aucun des parents n'a un revenu du travail ou de chômage au total des enfants des moins de 18 ans, au 31 décembre. Dès qu'un parent est 'occupé' selon la nomenclature socio-économique, l'enfant est considéré comme vivant dans un ménage avec revenus du travail.

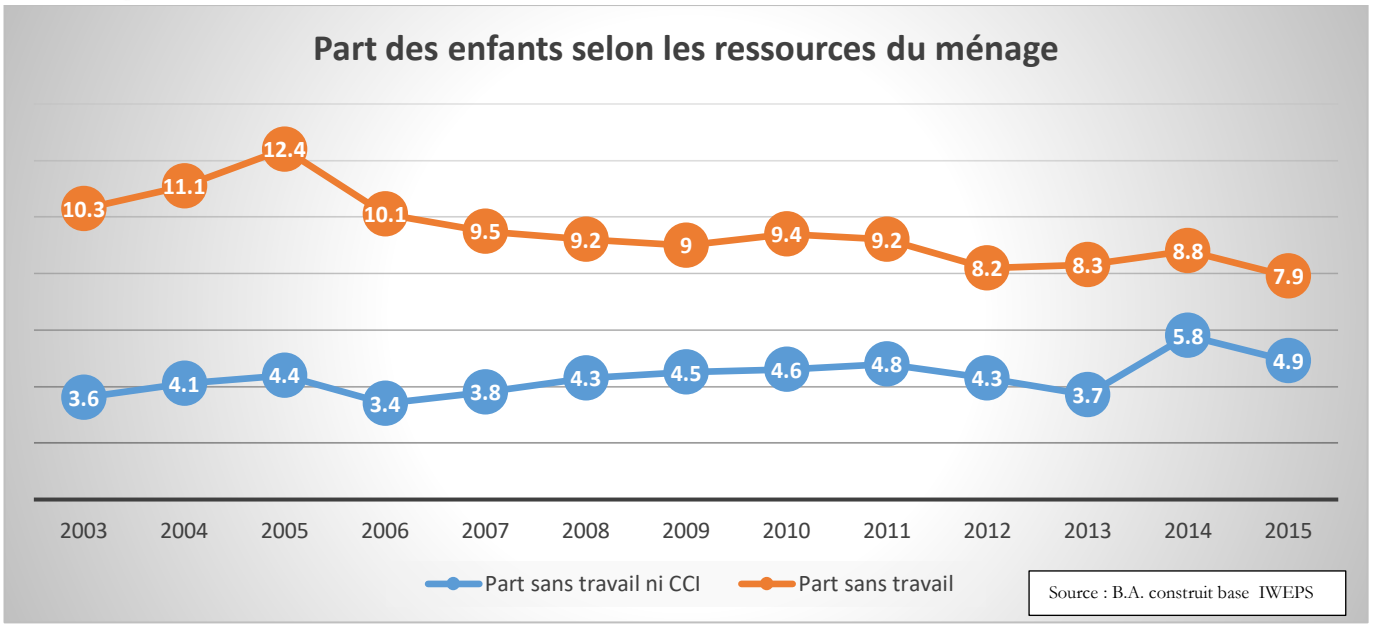

C e graphique indique que le nombre d'enfants vivant dans une famille sans travail, mais qui perçoit un chômage, est en diminution tandis que la part des enfants évoluant dans des familles sans travail ni chômage est en augmentation. C'est une conséquence du transfert d'ayants-droit du chômage vers le revenu d'intégration. Il s'agit d'une forme de précarisation infantile.

Autres statistiques

Statistiques scolaires

En matière de petite enfance, Montigny-Le-Tilleul semble être dans la moyenne supérieure des taux de couverture avec ses 122 places d'accueil agréées. Le taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (0 à 2,5 ans).

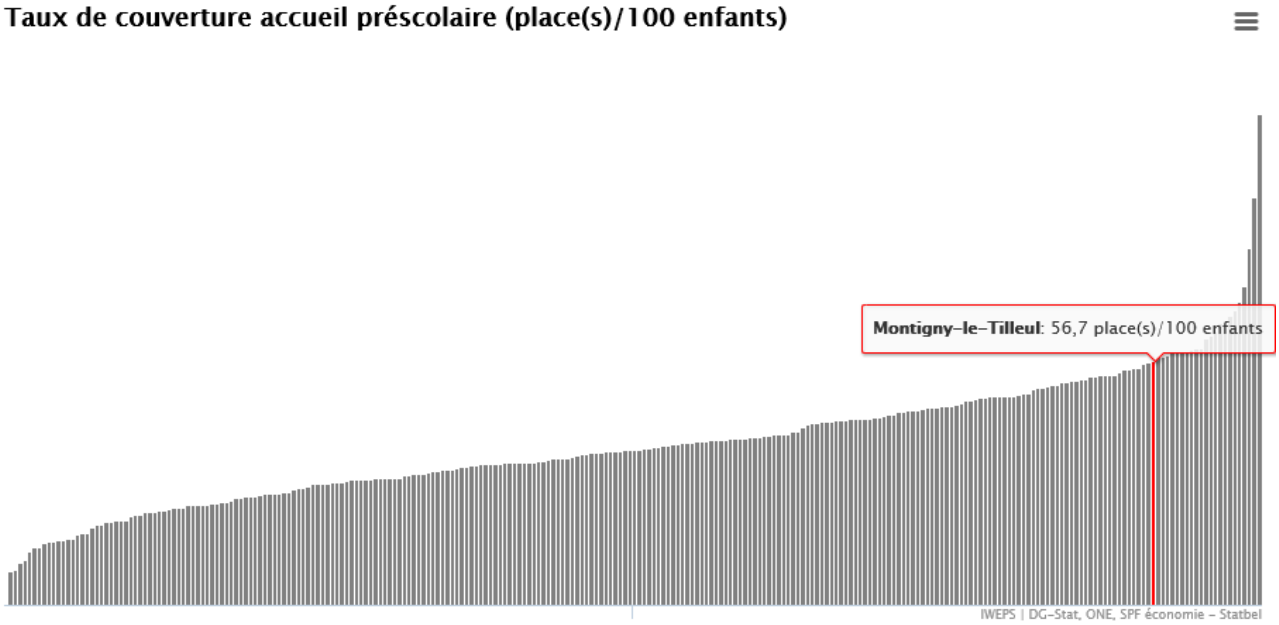

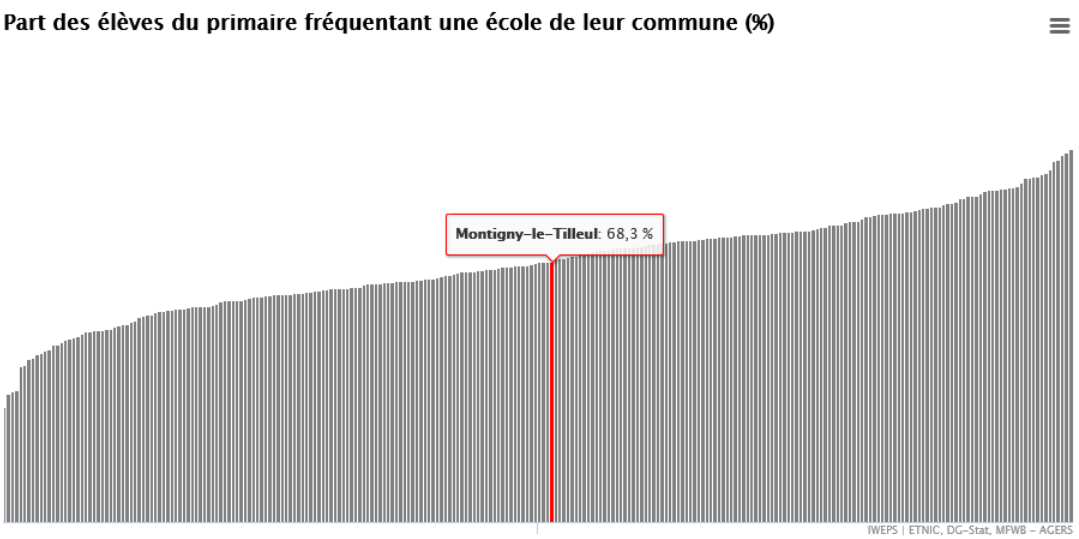

L'IWEPS propose également une lecture de la proportion des enfants en âges de scolarité primaire qui suivent un enseignement primaire sur le territoire communal[5].

Pour l'année scolaire 2015-2016, dernière année disponible, le taux est de 68,3 %, ce qui représente une valeur médiane de la distribution statistique.

Statistiques du bâti

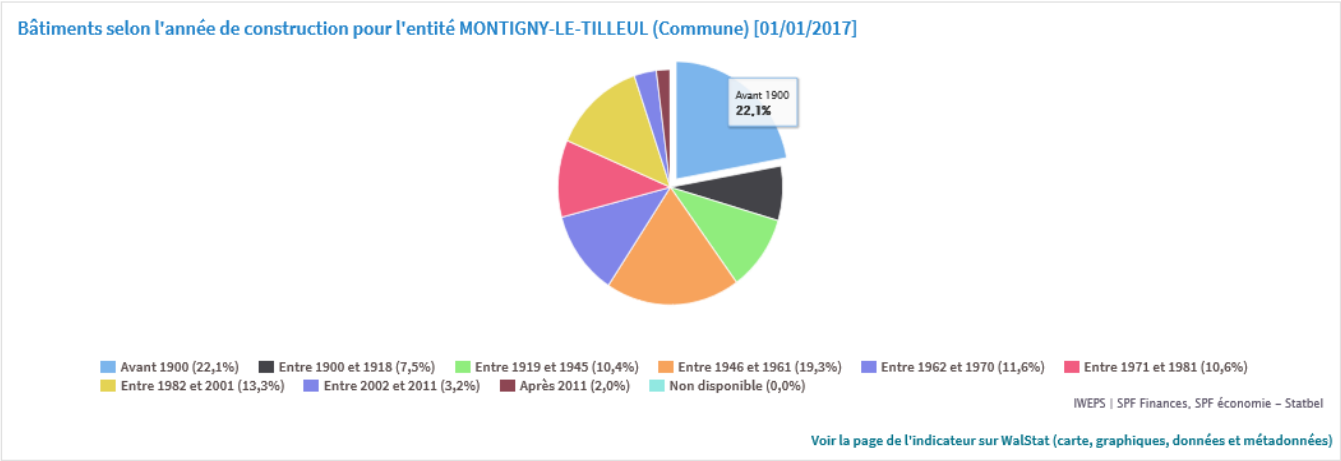

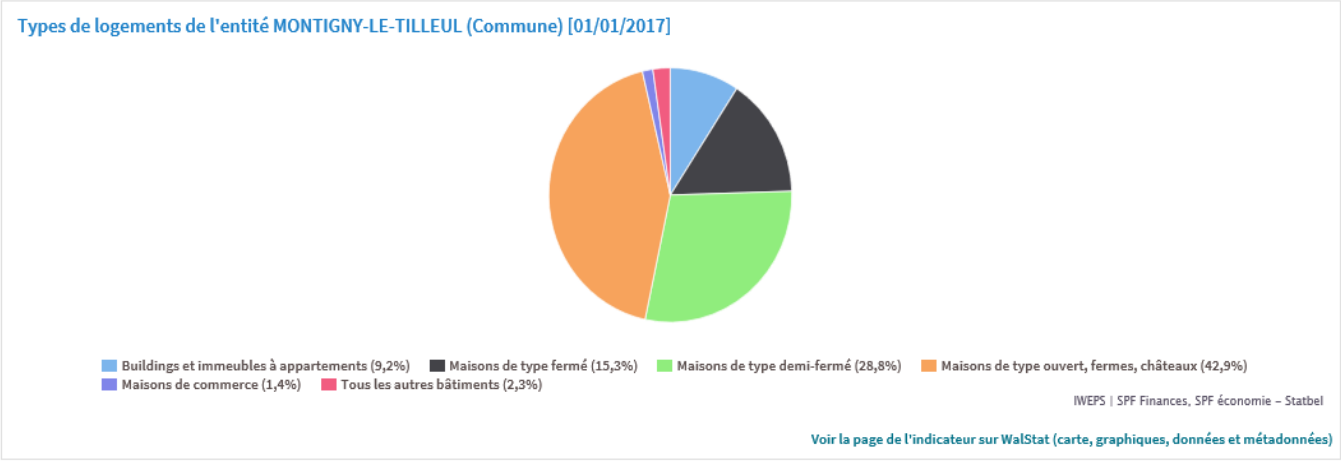

[5] Rapport entre, d'une part, le nombre d'élèves domiciliés dans la commune et inscrits dans un établissement d'enseignement de cette même commune, et d'autre part, le nombre d'élèves domiciliés dans la commune et inscrits dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le taux vaut 100% si tous les élèves domiciliés dans l'entité sont inscrits dans un établissement de leur commune de domicile. Plus il est faible, et plus la part d'élèves qui « sortent » de leur commune de domicile pour suivre un enseignement est élevée

Presqu'un quart du bâti à Montigny-Le-Tilleul date d'avant 1900 ce qui peut amener une réflexion quant à la gestion énergétique de ces bâtiments. Disposant de peu de terrains encore disponible, à peine 5 % du bâti est âgé de moins de 5 ans.

Statistiques du parc automobile à Montigny-Le-Tilleul

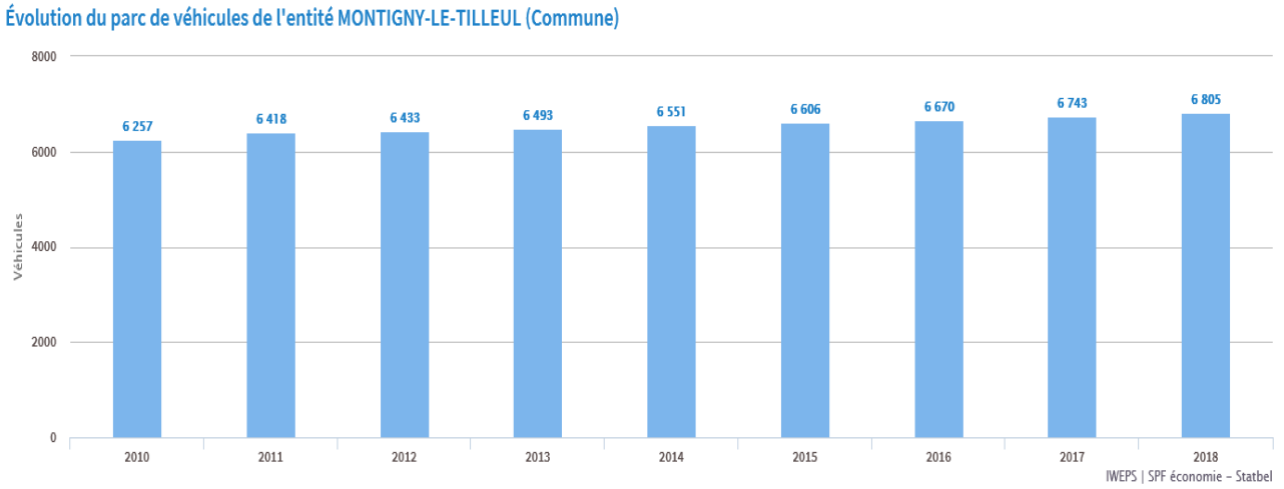

Le parc automobile à Montigny-Le-Tilleul est en croissante constante mais lente. Cela est un indicateur à considérer dans la politique communale de la mobilité.